

AVANTAGES DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

RÉSUMÉ

Lors de sa mise en vigueur, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis constituera une source d'avantages économiques importants pour toutes les régions du Canada et tous les grands secteurs de l'économie canadienne. On trouvera dans le présent document un résumé de ces avantages tels que définis dans des analyses récentes.

AVANTAGES ÉCONOMIQUES

AVANTAGES MACRO-ÉCONOMIQUES

Le ministère des Finances a procédé à une étude destinée à mesurer globalement les avantages économiques susceptibles de résulter de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- l'Accord aura pour effet à long terme d'accroître le revenu réel des Canadiens d'au moins 2,5 pour cent. Cela représente une augmentation permanente du revenu réel total d'environ 450 \$ par an pour chaque Canadien, ou 1 800 \$ pour une famille de quatre personnes;
- cette augmentation de 2,5 pour cent du revenu réel des particuliers est une approximation qui ne tient sans doute pas compte de tous les avantages économiques de l'Accord. En effet, d'autres avantages, plus difficiles à mesurer ceux-là, résulteront également de la libéralisation des échanges de services, de l'assouplissement des conditions des investissements transfrontaliers, d'un accès plus sûr au marché étasunien ainsi que d'une économie canadienne plus souple et plus innovatrice;
- des gains de revenu résulteront d'une diminution des prix à la consommation, d'économies d'échelle, du prix moins élevé des biens intermédiaires importés des États-Unis ainsi que d'une affectation plus efficace des ressources de l'économie;
- la production canadienne augmentera dans chacun des trois grands secteurs : 10,6 pour cent dans le secteur manufacturier, 2,1 pour cent dans le secteur primaire et environ 1 pour cent dans le secteur des services. Une expansion est à prévoir même dans les industries les plus fortement protégées;
- les avantages économiques de l'Accord commenceront à se faire sentir peu de temps après l'entrée en vigueur de celui-ci. Ainsi, d'ici 1993, 120 000 nouveaux emplois pourraient être créés et cette progression de l'emploi devrait se poursuivre au-delà de 1993.